

# **RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF «COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»**

## **PARTIE A**

### **IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014TC16RFTN008
Intitulé	Espace Caraïbes
Version	2016.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	28 juin 2017

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU REGLEMENT N° 1299/2013]**

**Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

### 2.1 - Informations qualitatives

Le Programme opérationnel Interreg V 2014/2020 a été adopté par la Commission européenne le 15 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, la programmation n'était pas entamée car des retards ont été pris dans sa mise en œuvre. Aucune dépense n'a fait l'objet d'un appel de fonds pendant cette période et aucun contrôle n'a été réalisé.

L'année 2016 est marquée par un contexte multiple : l'élaboration du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle en vue de la désignation de la Région Guadeloupe en tant qu'Autorité de gestion; la fin des derniers paiements de la période 2007-2013 et l'exercice de clôture de la programmation afférent; la production de nouvelles règles européennes et nationales; le lancement de la programmation 2014-2020.

Aussi, cette année a marqué le lancement officiel du programme, symbolisé par l'organisation d'un séminaire de lancement le 14 décembre 2016 à Sainte-Lucie

Consciente que le PO affiche un retard de mise en œuvre, l'Autorité de gestion s'est engagée dans des démarches soutenues d'animation en 2016. Le travail relatif aux procédures et à l'établissement du DSGC a démarré dès 2015, et a permis l'envoi d'une première version du DSGC à la CICC (Autorité d'audit) en août 2016. Une version finalisée de ce DSGC sera envoyée en 2017.

Au-delà de la formalisation des procédures de gestion des dossiers et du programme, la nouvelle période 2014/2020 a impliqué des travaux importants sur les principaux points suivants :

- la prévention et la lutte contre la fraude (politique d'intégrité, conflit d'intérêt, lanceurs d'alerte, identification des postes sensibles, les outils de détection de la fraude);
- la maîtrise des risques (via une analyse des procédures et la détection des principales faiblesses, conclusions accompagnées d'un plan de redressement ou une adaptation du plan de contrôle).

L'Autorité de gestion a organisé 2 comités de suivi sur l'année 2016 :

- Le 5 avril 2016 a été l'occasion d'installer les comités de décision, d'approuver les documents de procédure et outils de mise en œuvre, de faire le bilan de l'avancement global du programme et ses perspectives pour l'année en cours et suivantes. Les décisions prises lors de ce comité sont évoquées ci-après :

- installation des différents comités du programme 2014-2020 et modifications des règlements intérieurs régissant leur fonctionnement,
- modifications des critères de sélection des projets,

- approbation de la stratégie, des outils et lignes directrices élaborés pour la mise en œuvre du programme INTERREG Caraïbes.

Les principaux enjeux de la programmation 2014-2020 ont également été déclinés :

- capitaliser les résultats de la programmation 2007-2013 afin d'améliorer le programme 2014-2020,
- renforcer les moyens et compétences du secrétariat conjoint notamment en matière d'ingénierie de projets,
- organiser une animation prospective afin de limiter le nombre de décisions défavorables,
- parfaire la qualité des candidatures, identifier en amont les opérateurs et procéder à une pré-sélection des initiatives,
- améliorer le partenariat inter RUP afin d'instaurer une gouvernance consensuelle tout en affirmant le rôle du Conseil régional de Guadeloupe, autorité de gestion, et unique responsable administratif et financier vis-à-vis de la Commission européenne. Toutefois, une gestion collégiale est privilégiée et la possibilité est donnée à chaque institution partenaire, d'assurer la présidence des comités lorsque ceux-ci se déroulent dans leur territoire
- favoriser le soutien aux projets structurants répondant aux critères définis dans le programme
- donner aux acteurs du programme la possibilité de capitaliser les résultats des projets et les reconduire avec d'autres partenaires,
- renforcer la collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat,
- fidéliser les outils de gestion et de reporting,
- réduire la charge administrative des porteurs de projets, démarche facilitée par l'outil informatique de gestion des fonds structurels « synergie »,
- renforcer la fiabilité du programme à l'aide d'une communication valorisant les projets.

- Le Rapport Final de Mise en Oeuvre de la programmation 2007-2013 a été discuté et validé par le comité de suivi de décembre 2016. Les documents de procédures et outils de mise en œuvre cités ci-après, modifiés lors du comité d'avril 2016 ont été approuvés au cours de ce comité de suivi :

1. Rapport d'exécution final
2. Règlement intérieur du Comité technique
3. Règlement intérieur du Comité de sélection
4. Règlement intérieur du Comité de suivi
5. Stratégie de communication
6. Identité visuelle du programme
7. Plan d'évaluation
8. Fiche pré-projet
9. Dossier de candidature
10. Critères de recevabilité et d'éligibilité

Le comité technique du programme FED/FEDER a été organisé à l'issue de ce comité de suivi. Les thèmes suivants ont été abordés :

- définition du périmètre de ce comité technique

- présentation du plan de communication FED/FEDER
- présentation des procédures de gestion, des audits et contrôles
- définition d'un cahier des charges pour un AMI FED/FEDER

Le premier comité de sélection de la programmation a également été réuni le 13 décembre 2016.

Un appel à manifestations d'intérêts (AMI) a été organisé en octobre 2016 pour recueillir des idées de projets, retenir les initiatives les plus pertinentes et accompagner les chefs de file concernés dans la formalisation de leur projet intégral, via un atelier d'information et des entretiens individuels.

A l'issue de cet AMI, 114 idées de projets ont été présentés au titre de l'ensemble des axes. Parmi ces 114 idées de projet, 30 ont bénéficié d'un avis d'opportunité favorable par le comité de sélection du 13 décembre 2016.

## 2.2 - Informations financières

Compte tenu du retard pris dans la programmation, et du fait que le Conseil Régional de la Guadeloupe n'ait pas été désigné Autorité de Gestion, aucune dépense n'a été certifiée en 2016. En conséquence, aucune information financière n'est encore disponible.

## 2.3 - Indicateurs

Compte tenu du retard pris dans la programmation, en 2016 aucune donnée n'a permis de renseigner les indicateurs. Il est prévu que les premiers projets soient approuvés en 2017 et que le programme fasse des rapports d'avancement de ces indicateurs dans le Rapport annuel de mise en oeuvre portant sur l'année 2017.

Un suivi régulier des indicateurs contractualisés par les porteurs de projet est nécessaire pour les autorités du programme. Afin de faciliter la compréhension des chefs de file sur la procédure d'évaluation et le suivi des indicateurs, une note explicative a été élaborée et sera remise aux opérateurs dont les pré-projets seront retenus au titre de l'AMI. Par la suite, pour les projets programmés, afin de s'assurer que les porteurs de projet fournissent les données sur les indicateurs dans les délais qui leur seront fixés par la convention d'attribution de l'aide FEDER, le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de Gestion sensibiliseront les chefs de file à cette question au moment du conventionnement.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète. Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 : 7 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 11 863 990,40 €.</p>
10	Renforcer le capital humain (TN)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète. Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 : 2 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 4 586 633,00 €.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
11	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)	<p>Dans l'attente de la validation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle par l'autorité d'audit nationale, la CICC, et de sa désignation officielle en tant qu'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes, le Conseil régional de la Guadeloupe a préfinancé les dépenses suivantes au titre de l'assistance technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires: 350 000€ environ</li> <li>- organisation des comités (en avril et décembre 2016) et du lancement du programme: 99 397,89€</li> <li>- communication: 80 304,10€</li> <li>- traduction: 6343€</li> </ul> <p>Soit un montant total de 536 045€ pour les dépenses relevant de l'assistance technique, tous volets confondus.</p>
12	Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)	<p>Dans l'attente de la validation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle par l'autorité d'audit nationale, la CICC, et de sa désignation officielle en tant qu'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes, le Conseil régional de la Guadeloupe a préfinancé les dépenses suivantes au titre de l'assistance technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires: 350 000€ environ</li> <li>- organisation des comités (en avril et décembre 2016) et du lancement du programme: 99 397,89€</li> <li>- communication: 80 304,10€</li> <li>- traduction: 6343€</li> </ul> <p>Soit un montant total de 536 045€ pour les dépenses relevant de l'assistance technique, tous volets confondus.</p>
2	Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des	Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	<p>sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.</p> <p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 : 8 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 13 536 468,39 €.</p>
3	Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.</p> <p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Aucun pré-projet n'a reçu d'avis d'opportunité positif par le comité de sélection.</p> <p>En fonction des projets déposés au fil de l'eau, l'autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe.</p>
4	Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.</p> <p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 :</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		4 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 6 021 165,00 €
5	Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète. Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Aucun pré-projet n'a reçu d'avis d'opportunité positif par le comité de sélection. En fonction des projets déposés au fil de l'eau, l'autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe.</p>
6	Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète. Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 : 5 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 8 697 689,25 €.</p>
7	Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.



Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Aucun pré-projet n'a reçu d'avis d'opportunité positif par le comité de sélection.</p> <p>En fonction des projets déposés au fil de l'eau, l'autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe</p>
8	Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.</p> <p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Nombre de pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif par le comité de sélection en 2016 :4 pré-projets, pour un montant FEDER demandé de 10 776 020,68 €</p>
9	Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	<p>Aucun projet n'a été programmé en 2016. Cependant, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016 et a permis de recueillir 114 pré-projets. Le comité de sélection du programme s'est ensuite réuni pour la première fois le 13 décembre 2016 afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets. Les projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité positif seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète.</p> <p>Il est donc ici proposé de présenter les résultats du comité de sélection concernant cet axe.</p> <p>Aucun pré-projet n'a reçu d'avis d'opportunité positif par le comité de sélection.</p> <p>En fonction des projets déposés au fil de l'eau, l'autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe</p>

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	198,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	198,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	7,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	7,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	191,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	191,00	0,00	Pas de projets validés en 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS1	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	Nombre	2,00	2014	3,00	2,00		Pas de projets validés en 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	2,00		2,00	

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS2	Volume des échanges commerciaux entre les DFA de Guadeloupe-Martinique et les pays de l'OECD	euros	4 987 074,00	2014	5 086 815,00	4 987 074,00		Pas de projets validés en 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2	Volume des échanges commerciaux entre les DFA de Guadeloupe-Martinique et les pays de l'OECD	4 987 074,00		4 987 074,00	

Axe prioritaire	10 - Renforcer le capital humain (TN)
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	457,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	457,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	3 077,00	0,00	Pas de projets validés en 2016
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	3 077,00	0,00	Pas de projets validés en 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Renforcer le capital humain (TN)
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS15 - Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS15	Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe	nombre	1 989,00	2015	2 070,00	1 989,00		Pas de projets validés en 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS15	Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe	19 890,00		19 890,00	

Axe prioritaire	10 - Renforcer le capital humain (TN)
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS16	Nombre d'accords internationaux de coopération avec la Caraïbe signée par les universités de la Caraïbe et opérateurs régionaux de formation professionnelle	Nombre	17,00	2015	34,00	17,00		Pas de projets validés en 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS16	Nombre d'accords internationaux de coopération avec la Caraïbe signée par les universités de la Caraïbe et opérateurs régionaux de formation professionnelle	17,00		17,00	



Axe prioritaire	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	116,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	116,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	4,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	4,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	112,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	112,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00



Axe prioritaire	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS3	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	nombre	2,00	2015	7,00	2,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe	2,00		2,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS4	Volume des échanges commerciaux entre les DFA (Guadeloupe-Saint - Martin, Guyane et Martinique) et les pays de la Caraïbe	euros	324 106 343,00	2014	330 588 470,00	324 106 343,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4	Volume des échanges commerciaux entre les DFA (Guadeloupe-Saint - Martin, Guyane et Martinique) et les pays de la Caraïbe	324 106 343,00		324 106 343,00	

Axe prioritaire	3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	923,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	923,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	12,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	12,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	0,00	0,00
S	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	0,00	0,00
F	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	0,00	0,00
S	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS5	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	notation sur une échelle de 1 à 5	2,81	2015	2,64	2,81		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	2,81		2,81	

Axe prioritaire	4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	583,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	583,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	7,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	7,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	0,00	0,00
S	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	0,00	0,00
F	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	0,00	0,00
S	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS6	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	notation sur une échelle de 1 à 5	3,17	2015	2,50	3,17		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS6	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe	3,17		3,17	



Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	5,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	5,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	14,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	14,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	26,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	26,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
F	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
S	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	0,00	0,00
F	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	0,00	0,00
S	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS7	Nombre d'initiatives transnationales/transfrontalières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	nombre	23,00	2015	35,00	23,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS7	Nombre d'initiatives transnationales/transfrontalières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	23,00		23,00	

Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS8	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	nombre	19,00	2015	28,00	19,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS8	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	5,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	5,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	8,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	8,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	16,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	16,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
F	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
S	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	0,00	0,00
F	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	0,00	0,00
S	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS10	Nb de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	nombre	181,00	2015	271,00	181,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS10	Nb de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité	0,00		181,00	

Axe prioritaire	6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS9	Nd d'initiatives transnationales en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	nombre	9,00	2015	16,00	9,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS9	Nd d'initiatives transnationales en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale	9,00		0,00	



Axe prioritaire	7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	404,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	404,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	6,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	6,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	0,00	0,00
S	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	0,00	0,00
F	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	0,00	0,00
S	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS11	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe	note sur une échelle de 1 à 5	2,56	2015	1,85	2,56		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS11	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe	2,56		2,56	

Axe prioritaire	8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	228,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	228,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	3,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	3,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	0,00	0,00
S	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	0,00	0,00
F	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	0,00	0,00
S	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS12	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe	notation sur une échelle de 1 à 5	3,00	2015	2,00	3,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS12	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe	3,00		3,00	

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	5 456 570,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	5 456 570,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	0,00	0,00
S	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS13 - Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS13	Nombre d'initiatives transfrontalières visant à accroître la production d'ENR dans la zone caraïbe	nombre	4,00	2015	10,00	4,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS13	Nombre d'initiatives transfrontalières visant à accroître la production d'ENR dans la zone caraïbe	4,00		4,00	

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	2 338 530,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	2 338 530,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	0,00	0,00
S	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS8 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS14	Nombre de territoires et pays ayant adopté une réglementation thermique comparable aux normes de la RTADOM	nombre	1,00	2015	2,00	1,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS14	Nombre de territoires et pays ayant adopté une réglementation thermique comparable aux normes de la RTADOM	1,00		1,00	



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)
-----------------	--

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	A11-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	2,00	2,00	
S	A11-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	2,00	2,00	
F	A11-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	6,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	A11-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	6,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	A11-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	6,00	6,00	
S	A11-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	6,00	6,00	
F	A11-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	14,00	1,00	
S	A11-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	14,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	A11-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00
S	A11-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00
F	A11-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00
S	A11-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00
F	A11-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	0,00	0,00
S	A11-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	A11-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	0,00	0,00
S	A11-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)
Objectif spécifique	OS17 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
OS17	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	jour	150,00	2015	90,00	0,00		Pas de dossiers validés au 31 décembre 2016

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS17	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	0,00		0,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	A12-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	1,00	1,00	
S	A12-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	nombre	1,00	1,00	
F	A12-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	3,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
S	A12-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	nombre	3,00	0,00	Pas de projets programmés au 31 décembre 2016
F	A12-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	3,00	1,00	
S	A12-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	nombre	3,00	1,00	
F	A12-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	9,00	1,00	
S	A12-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	nombre	9,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	A12-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00
S	A12-1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00
F	A12-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00
S	A12-2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00
F	A12-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	0,00	0,00
S	A12-3	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	0,00	0,00
F	A12-4	Nombre de formations des agents du SC et	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
		PCR		
S	A12-4	Nombre de formations des agents du SC et PCR	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)
Objectif spécifique	OS18 - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
18	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	jour	150,00	2015	90,00	0,00		Pas de projets programmés au 31 décembre 2015

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
18	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement	0,00		0,00	

**3.3 Table 3: Information on the milestones and targets defined in the performance framework**

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Milestone for 2018 total	2016 Final target (2023) total	2016	Observations
1	F	IF1	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 490 600	9 937 333,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	60	198,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
10	F	IF10	Dépenses certifiées de l'axe	euros	654 240,00	4 361 600,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
10	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	137	457,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
10	O	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	923	3 077,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
2	F	IF2	Dépenses certifiées de l'axe	euros	872 320,00	5 815 467,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	35	116,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 726 200,00	11 508 000,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
3	O	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	277	923,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
3	O	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	3	12,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
4	F	IF4	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
4	O	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	175	583,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
4	O	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques	nombre	2	7,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Milestone for 2018 total	2016 Final target (2023) total	2016	Observations
			naturels mis en place					
5	F	IF5	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 808 400,00	12 056 000,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
5	O	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	4	14,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
5	O	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	8	26,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
6	F	IF6	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 090 400,00	7 269 333,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
6	O	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	2	8,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
6	O	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	5	16,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
7	F	IF7	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 159 020,00	7 726 800,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
7	O	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	121	404,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
7	O	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	2	6,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
8	F	IF8	Dépenses certifiées	euros	654 240,00	4 361 600,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
8	O	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	68	228,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
8	O	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	1	3,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
9	F	IF9	Dépenses certifiées de l'axe	euros	1 559	10 393 467,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016



Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Milestone for 2018 total	2016 Final target (2023) total	2016	Observations
					020,00			
9	O	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	1 636 971	5 456 570,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016
9	O	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	701 559	2 338 530,00	0,00	Pas de projets certifiés au 31 décembre 2016

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	2015	2014
1	F	IF1	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	0,00	0,00
10	F	IF10	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
10	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00
10	O	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	0,00	0,00
2	F	IF2	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	0,00	0,00
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
3	O	Ax3-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	0,00	0,00
3	O	Ax3-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	2015	2014
4	F	IF4	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
4	O	Ax4-1	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	nombre	0,00	0,00
4	O	Ax4-2	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	nombre	0,00	0,00
5	F	IF5	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
5	O	Ax5-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	0,00	0,00
5	O	Ax5-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	0,00	0,00
6	F	IF6	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
6	O	Ax6-1	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	nombre	0,00	0,00
6	O	Ax6-2	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	nombre	0,00	0,00
7	F	IF7	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
7	O	Ax7-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	0,00	0,00
7	O	Ax7-2	Nombre de dispositifs mis en place pour faire face aux problématiques de santé publique	nombre	0,00	0,00
8	F	IF8	Dépenses certifiées	euros	0,00	0,00
8	O	Ax8-1	Nombre de bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	nombre	0,00	0,00
8	O	Ax8-2	Nombre de dispositifs mis en place	nombre	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	2015	2014
			pour faire face aux problématiques de santé publique			
9	F	IF9	Dépenses certifiées de l'axe	euros	0,00	0,00
9	O	Ax9-1	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	euros	0,00	0,00
9	O	Ax9-2	montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	euros	0,00	0,00

### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

«r.ir.etc.table4.header»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
-----------------	-------	----------------	-------------------	-----------------------	--	---	---	--	--	-----------------------------------

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

### Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
-----------------	-------	------------------------	----------------------	------------------------	-------------------------------------	---------------------------------	----------------------	----------------------	--------------------------	--	---	--	-----------------------------------

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

## 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Le plan d'évaluation a été adopté en comité de suivi réuni le 12/12/2016

Ce Comité a fixé les principales dispositions du plan d'évaluation. Ce dernier répond à plusieurs objectifs visant à améliorer l'efficacité et la pertinence du programme pendant sa durée de réalisation. Il permettra plus particulièrement d'améliorer le pilotage et la gestion du programme Interreg Caraïbes, d'évaluer les résultats des projets financés, préparer la prochaine programmation (2021-2027) et développer la culture de l'évaluation.

### Stratégie de l'évaluation

Le plan d'évaluation s'appuie sur deux types d'évaluations :

- Le premier prévoit la réalisation d'une évaluation de mise en œuvre dont le but est d'apprécier les dispositifs mis en place pour accompagner la réalisation du Programme de coopération et de vérifier si les conditions nécessaires à l'atteinte des valeurs-cibles en 2023 sont remplies.
- Dans le second sont déclinés 2 évaluations d'impact par priorité thématique, permettant de mesurer les impacts du programme et de ses objectifs ; mener deux évaluations d'impacts permettra aux autorités du programme à la fois de dresser un bilan des effets du programme mais également d'identifier des éléments de progression et des éventuelles défaillances à corriger en vue de maximiser l'impact de l'intervention du programme sur l'espace de coopération.

La conjugaison de ces deux types d'évaluation et le calendrier défini pour leur mise en oeuvre font de l'évaluation et de ses résultats des outils majeurs dans la conduite de la gestion du programme et dans l'élaboration des contours de la programmation post - 2020.

### Gouvernance du plan d'évaluation

Le suivi du plan d'évaluation reposera en grande partie sur les instances définies dans le programme de coopération et dans le DOMO afin de garantir une cohérence globale dans la gouvernance du Programme : Comité de suivi, Comité technique. Par ailleurs, un groupe de coordination de l'évaluation réunira les Points de Contact Régionaux du Programme, le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de Gestion afin d'aborder conjointement les évaluations à prévoir et leurs modalités, les résultats des évaluations, le suivi de ces résultats et les suites à donner.

Compte tenu de la spécificité de l'espace caribéen composé de plusieurs programmes de coopération territoriale européenne, à savoir : le programme INTERREG Caraïbes, le programme INTERREG Amazonie-Plateau des Guyanes, et le programme INTERREG Saint-Martin – Sint-Maarten, au regard également de l'étendue de l'espace de coopération INTERREG Caraïbes, une coordination avec ces différents programmes a été recherchée. Elle sera permise par la présence au sein du Groupe de coordination de



l'évaluation de représentants des territoires qui sont autorité de gestion de ces autres programmes (la Guyane et Saint-Martin). Ce sera ainsi l'occasion d'échanger avec eux sur les modalités d'évaluation mises en œuvre par ces autres programmes ainsi que sur les résultats de ces dernières. Cela permettra une circulation de l'information entre ces programmes européens, d'éventuels échanges de bonnes pratiques en la matière, mais aussi et surtout une diffusion des résultats des évaluations et une vision globale de l'impact de ces programmes de coopération dans la zone.

L'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes étant également gestionnaire d'un programme opérationnel régional FEDER-FSE, des échanges relatifs à l'évaluation pourront avoir lieu entre les gestionnaires de ces programmes

#### Modalités d'évaluation.

L'évaluation du Programme sera essentiellement réalisée par un évaluateur externe dont l'indépendance fonctionnelle sera assurée par les organismes du Programme (en vertu de l'art. 54, paragraphe 3 du Règlement (UE) n°1303/2013). L'évaluateur sera sélectionné via un appel d'offres; le cahier des charges de l'appel, établi en accord avec les partenaires du programme, précisera le détail des activités et des produits à réaliser. Lors de la sélection des évaluateurs, la priorité sera donnée à la qualité technique de la proposition ainsi qu'à l'expérience attestée des membres du groupe d'évaluation.

Les évaluateurs se verront recevoir les éléments pertinents, les documents du Programme ainsi que toute autre information nécessaire ou utile à la réalisation des activités d'évaluation.

Certaines évaluations seront également réalisées en interne, et un suivi régulier des indicateurs de réalisation des projets sera effectué par les chargés d'opération du SC.

#### Résultats des évaluations disponibles.

En raison du retard pris pour le démarrage du programme, aucun projet n'a été approuvé. Par conséquent il n'y a pas de données financières ou relatives aux indicateurs à déclarer. Bien que l'étape de lancement du programme ait été amorcée par l'organisation d'un appel à manifestations d'intérêt, les idées de projet recueillies à l'issue de cette procédure ne permettent pas de produire des rapports d'avancement des indicateurs dans le Rapport annuel de mise en œuvre de 2016. Il est prévu que les pré-projets retenus présentent l'intégralité de leur candidature en 2017, et que celle-ci soit examinée dans le courant de cette même année. Les premiers projets dits 'au fil de l'eau' seront également examinés en 2017. Davantage de données sur la réalisation du programme seront alors disponibles.

En raison de l'adoption tardive du plan d'évaluation, aucune évaluation n'a été menée en 2016.

#### Déroulé des activités et calendrier 2017.

L'autorité de gestion constituera un groupe de travail pour assurer la coordination de

l'évaluation entre les partenaires. Elle étudiera également la possibilité, au regard du retard de la programmation des premiers dossiers, de reconsidérer les modalités de l'évaluation prévue en 2017.

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Plusieurs difficultés ont entravé la réalisation du programme.

#### 1 - Tout d'abord, un retard pris dans le lancement de la programmation.

Le programme n'ayant été approuvé que récemment (approbation par la Commission Européenne le 15 décembre 2015), ceci a retardé sa mise en oeuvre opérationnelle et sa promotion auprès des porteurs de projet potentiels. Par ailleurs, la nouvelle période de programmation et ses exigences a requis la mise en place de nouveaux systèmes et processus. L'intégralité de ces procédures et des documents-types utilisés a du être formalisé dans le Descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC), document nécessaire pour la désignation des autorités. De plus, les contraintes de chaque partenaire et des collectivités françaises en particulier (nécessité d'éviter de se heurter aux périodes de campagnes des élections régionales en 2015) ont retardé l'évènement de lancement du Programme. Celui-ci a eu lieu le 14 décembre 2016.

Toutefois, des mesures ont été prises par le programme pour pallier le retard du lancement de la programmation.

Pour s'assurer que les délais de lancement des premiers projets n'impactent pas la capacité du programme à programmer la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée, le programme a examiné les cibles de programmation et a prévu des mesures pour minimiser le risque d'un potentiel dégageant d'office.

On peut notamment souligner, la mise en place d'un processus de sélection des projets en deux phases, l'Appel à Manifestation d'Intérêt, qui induit:

\* phase 1: le dépôt de pré-projets sur la base d'un formulaire simplifié. Ceci permet de sélectionner les idées en adéquation avec la stratégie du programme,

\* phase 2: le dépôt d'une candidature complète pour les chefs de file retenus lors de la première phase, à la suite d'un accompagnement par le Secrétariat Conjoint (SC).

Cette procédure permet aux petits porteurs de projets ou aux moins expérimentés de soumissionner dans le cadre du programme, et de faire émerger des projets de qualité grâce à l'accompagnement par le SC.

Compte-tenu du retard pris dans la programmation, un 1er AMI a été lancé fin 2016. Il a couvert les deux volets transfrontalier et transnational ainsi que l'ensemble des axes opérationnels, à savoir :

- compétitivité et innovation,
- renforcement des capacités de réponses aux risques naturels,

- protection et valorisation de l'environnement naturel et culturel,
- réponse concertées aux problématiques de santé publique,
- soutien aux initiatives de développement des énergies renouvelables,
- renforcement du capital humain (formation, mobilité, apprentissage des langues).

Il s'agissait de toucher un spectre large de porteurs de projets, une campagne de communication nécessitant le recours à des prestataires externes a donc été mise en place. Cette campagne s'est caractérisée notamment par la diffusion de spots radiophoniques et l'insertion d'annonces dans la presse écrite. Par ailleurs, compte tenu du caractère partenarial du programme, l'information a été délivrée sur l'ensemble des territoires RUP de la zone de coopération (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin) mais aussi des pays et territoires éligibles de Caraïbe.

La large diffusion de l'AMI et de l'information, en décembre, sur le lancement du programme ont permis de renforcer sa visibilité auprès des bénéficiaires potentiels. L'information et l'accompagnement des porteurs de projets réalisé par le Secrétariat Conjoint et les Points de Contact Régionaux du programme a également contribué à une meilleure connaissance d'INTERREG Caraïbes et de ses caractéristiques.

Au regard des résultats de ce premier AMI, qui a permis de recueillir 114 pré-projets, il est possible de penser que les mesures prises pour pallier les effets de ce retard pris dans le lancement de la programmation n'a pas affecté l'appropriation du programme par ses bénéficiaires potentiels ni la capacité du programme à consommer les fonds qui lui ont été attribués.

## 2- Un retard pris dans le déploiement du système d'information SYNERGIE.

Afin de faciliter la gestion et le suivi des opérations, le Programme utilise le système d'information Synergie, considéré comme la manière la plus efficace de répondre aux exigences de la Commission européenne. Au regard des spécificités du programme, et dans une volonté de cohérence avec le système d'information utilisé par l'autorité de gestion du programme sur les autres fonds, SYNERGIE "cœur de métier" a été la version choisie. Cependant, la livraison du système a subi d'importants retards.

Dans le cadre de l'AMI, dans sa phase 1, les fiches pré-projets ne sont pas saisies dans SYNERGIE, ce retard n'a donc pas posé de réels problèmes. Le programme a accepté des candidatures des pré-projets (phase 1 de l'AMI) par e-mail aux formats Word, PDF et Excel, et a mis en ligne des copies de celles-ci sur une plate-forme numérique en ligne pour que les membres du Comité de sélection puissent y accéder. Cela a permis de faire avancer la prise de décision pour statuer sur les pré candidatures.

Toutefois, pour les pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif suite à l'AMI et qui vont déposer une candidature complète, ce retard constituera un problème. Pour éviter que ceci n'affecte la gestion du programme, les instructeurs du Secrétariat Conjoint effectueront leur analyse sur des formulaires-types en version numérique; ces rapports d'instruction ainsi que les dossiers des projets complets déposés seront transmis aux partenaires selon la même procédure que celle décrite plus-haut. Par ailleurs, un programme de rattrapage de l'inscription des dossiers déposés dans leur intégralité

(phase 2) dans le logiciel Synergie sera mis en place en 2017, une fois l'outil livré.

### 3 - Un taux élevé de rejet des pré-projets (30 ont été retenus sur 114 présentés).

Ce constat peut être interprété de deux manières.

D'une part, ceci témoigne de la volonté des partenaires d'effectuer un pilotage stratégique de la programmation et de faire émerger des projets structurants. Aussi, la sélection a été sévère afin de ne conserver que des projets de qualité.

D'autre part, ceci peut révéler une faible appropriation du programme par ses bénéficiaires potentiels.

Aussi, le Secrétariat Conjoint a mis en place un programme d'accompagnement pour soutenir les candidats potentiels. Un atelier sera organisé en 2017 à leur destination pour expliquer les caractéristiques d'une bonne candidature. De même, pour les pré-projets rejetés suite au premier AMI, les motivations du rejet seront fournies pour permettre aux porteurs d'améliorer leur candidature ou d'en développer de nouvelles, en tenant compte des observations formulées pour améliorer leur demande de financement.

Enfin, les gestionnaires du programme ont élaboré des notes explicatives claires et transparentes pour informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans leurs démarches.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre du programme, aucun travail évaluatif dans le cadre du plan d'évaluation du programme de coopération Interreg V Caraïbes n'a été mis œuvre en 2016. Prévu dans le cadre du plan d'évaluation validé par les partenaires en décembre 2016, un groupe travail dédié à l'évaluation sera installé en 2017 entre l'Autorité de gestion et les partenaires du programme. Il abordera les évaluations à mettre en place, en lien avec un prestataire (qui sera recruté conformément aux dispositions du plan d'évaluation) pour accompagner les instances de décision dans cet exercice.

Aucun projet n'ayant été programmé, les autorités ne disposent pas en 2016 de données leur permettant de réaliser une estimation de la capacité du programme à atteindre ses valeurs cibles.

Cependant les résultats de l'appel à manifestation d'intérêts organisé au dernier trimestre 2016 pour recueillir des idées de projets et faciliter le lancement de la programmation sur l'ensemble des priorités permet de dresser un premier constat. 114 pré-projets avaient été déposés, ce qui traduit une volonté certaine des porteurs de projet de se saisir de l'outil INTERREG. 30 idées de projet ont été retenues et vont bénéficier d'un accompagnement par le SC en vue du dépôt d'une candidature complète. Ceci a permis la réalisation de prévisions pour renseigner les valeurs cibles des indicateurs (voir section 8, partie A); et offre des perspectives optimistes quant à la réalisation des objectifs du programme.

Les pré-projets retenus élargissent à l'ensemble des priorités à l'exception de la priorité 9 relative aux énergies renouvelables. Un appel à manifestation d'intérêt spécifique sera donc lancé afin de pallier le déficit de programmation sur cette priorité, et d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**  
**[ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**



**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Pr
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	----

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Significant problems encountered in implementing major projects and measures taken to overcome them

--

Any change planned in the list of major projects in the cooperation programme

--





## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

**Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)**

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)
-----------------	---

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 8 projets émergeant sous cet axe ont reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit des projets:

- Blue Green Growth Odyssea
- CARO
- CARIBIX
- DIAMANT
- French West Indies Connection
- OHADAC
- TEECA
- THE HOPE PROJECT

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire	10 - Renforcer le capital humain (TN)
-----------------	---------------------------------------

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 2 projets émergeant sous cet axe ont reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit des projets:

- Kako Langues
- Cap 3D

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire

11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TF)

Axe prioritaire

12 - Assistance technique destiné à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du Programme (TN)

Axe prioritaire

2 - Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 7 projets émergeant sous cet axe ont reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit des projets:

- CAFE CARAIBES
- MYCONOVA
- PAIRE
- Passeport Danse et Cirque
- RECAVACA
- TEECA
- VDCAS-G

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire

3 - Renforcer la capacité de réponse aux



	risques naturels (TF)
--	-----------------------

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, aucun projets émergeant sous cet axe ont reçu n'a reçu d'avis d'opportunité positif.

En conséquence, en fonction des projets complets déposés suite à l'AMI et dans le cadre de la procédure de dépôt au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire	4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)
-----------------	--

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 1 projet émergeant sous cet axe a reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit du projet:

- ARCH Caraïbe

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire	5 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)
-----------------	--

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, aucun projet émergeant sous cet axe n'a reçu d'avis d'opportunité positif.

En conséquence, et en fonction des projets complets déposés suite à l'AMI dans le cadre de la procédure de dépôt fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront

lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire

6 - Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 5 projets émergeant sous cet axe ont reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit des projets:

- ICBI
- CARIFORTS
- CARI'MAM
- OSATOURC
- ODYSSEA

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire

7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, aucun projets émergeant sous cet axe ont reçu n'a reçu d'avis d'opportunité positif.

En conséquence, en fonction des projets complets déposés suite à l'AMI et dans le cadre de la procédure de dépôt au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire

8 - Développer une réponse concertée à

	l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)
--	--

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, 4 projets émergeant sous cet axe ont reçu un avis d'opportunité positif. Il s'agit des projets:

- ESCC
- DRECA
- HCB
- OSAIN

Par ailleurs, en fonction des projets programmés et déposés au fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

Axe prioritaire	9 - Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)
-----------------	---

Aucun projet n'ayant été programmé en 2016, il n'est pas possible à ce stade de dresser des perspectives sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme. Cependant, les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être pris en considération.

A l'issue du comité de sélection, aucun projet émergeant sous cet axe n'a reçu d'avis d'opportunité positif.

En conséquence, et en fonction des projets complets déposés suite à l'AMI dans le cadre de la procédure de dépôt fil de l'eau, l'Autorité de gestion et les partenaires pourront lancer un AMI spécifique sur cet axe afin de garantir la réalisation des objectifs définis dans le cadre du programme.

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

L'égalité hommes-femmes et la non-discrimination sont des priorités de l'Union Européenne et font partie des principes horizontaux auxquels les programmes européens doivent répondre. Compte-tenu de l'adoption et du lancement de la programmation, il est n'est pas encore possible d'en évaluer précisément la mise en oeuvre; toutefois quelques éléments de réponse peuvent être apportés.

Pour le programme INTERREG Caraïbes, ces principes d'égalité homme-femme et de non-discrimination sont pris en compte à la fois par les gestionnaires du programme et par les opérations co-financées.

L'autorité de gestion du programme, le Conseil Régional de la Guadeloupe, est une collectivité territoriale française tenue par la loi régissant les institutions publiques de respecter ces obligations dans son fonctionnement et dans ses recrutements. Aussi, l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination sont des exigences à la fois au sein de l'Autorité de Gestion qu'au sein du Secrétariat: toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle est prohibée, notamment dans les recrutements. En termes de profil des effectifs administratifs dédiés à la gestion du programme, cela se traduit de la manière suivante:

- 80% des effectifs de l'AG et du SC directement affectés au suivi du programme sont des femmes, tandis que 20% sont des hommes;
- 10% des effectifs de l'AG et du SC directement affectés au suivi du programme bénéficient d'un poste de travail aménagé.

Pour ce qui est des projets soutenus dans le cadre du programme, aucune priorité stratégique de coopération n'est spécifiquement dédiée à la lutte contre les discriminations ou au renforcement de l'égalité hommes-femmes.

Toutefois, ces éléments font l'objet d'une analyse particulière par les autorités du programme afin de déterminer de quelle manière chaque projet répond à ces exigences.

Les autorités du programme ont défini, dans leurs outils de gestion du programme validés par le comité de suivi du programme en avril 2016 et dans le DSGC remis fin août 2016, les modalités d'examen du respect de ces principes. Ainsi, les candidats à une subvention doivent indiquer, dans le formulaire de candidature, la façon dont l'opération et les bénéficiaires potentiels respectent ces principes de non-discrimination et d'égalité hommes-femmes. En parallèle, ces éléments font l'objet d'une attention particulière par le Secrétariat Conjoint lors de l'instruction des candidatures déposées: un des points de la grille d'analyse qualité des projets porte sur le respect de ces principes. Enfin, dans l'accompagnement des porteurs de projet vers la formalisation d'une candidature complète, les gestionnaires du programme sensibiliseront les bénéficiaires potentiels au respect de ces principes.

### **9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Le développement durable est une des priorités de l'Union Européenne et fait partie des principes horizontaux auxquels les programmes européens doivent répondre. Compte-tenu de l'adoption et du lancement de la programmation, il n'est pas encore possible d'en évaluer précisément la mise en œuvre; toutefois quelques éléments de réponse peuvent être apportés.

Si la Caraïbe est une région extrêmement riche en termes de biodiversité, cette richesse est menacée par les activités humaines avec notamment une forte pression démographique et économique. Aussi, le développement durable est un enjeu particulièrement important pour l'espace de coopération : le renforcement de la protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique figurent parmi les enjeux de développement partagés par les territoires. Il convient ici de souligner que plusieurs priorités de coopération définies par les partenaires s'inscrivent dans le principe de développement durable: il s'agit en particulier des axes 3 et 4 (risques naturels), 5 et 6 (environnement naturel et culturel ) et 9 (énergies renouvelables).

Conformément aux exigences européennes, une évaluation stratégique environnementale (ESE) du programme a été réalisée. L'analyse révèle qu'au vu de la nature des actions envisagées (principalement de nature immatérielle), aucun des objectifs spécifiques ne devrait porter atteinte à l'environnement de façon significative et directe. Par ailleurs, les incidences potentiellement négatives semblent largement compensées par des incidences positives: une majorité des OS sont centrés sur la protection de l'environnement, de la population ou de la santé, ce qui démontre une bonne prise en compte des enjeux du développement durable par le PO.

Suite au premier AMI, 47 des 114 pré-projets déposés s'inscrivaient dans des thématiques en lien avec le développement durable (cf axes pré-cités). Suite au premier de sélection, 9 des 30 pré-projets ayant reçu un avis d'opportunité positif portaient sur ces axes, ce qui prouve la bonne prise en compte de cette dimension.

Au regard de l'importance que revêt le développement durable et des recommandations de l'ESE, des critères d'éco-conditionnalité pourront être imposés dans le cahier des charges des AMI. Ceci n'a toutefois pas été le cas lors du premier AMI lancé en 2016, qui était général et portait sur l'ensemble des axes du programmes, étant donné qu'il s'agissait du lancement de la programmation.

En parallèle, ce principe de développement durable fait l'objet d'une analyse par les autorités du programme afin de déterminer de quelle manière chaque projet répond à ces exigences. Les autorités du programme ont défini, dans leurs outils de gestion du programme validés par le comité de suivi du programme en avril 2016 et dans le DSGC remis fin août 2016, les modalités d'examen du respect des principes horizontaux. Ainsi, les candidats à une subvention doivent indiquer, dans le formulaire de candidature, la façon dont l'opération et les bénéficiaires potentiels respectent le

principe de développement durable. Ceci est également analysé par le Secrétariat Conjoint lors de l'instruction des candidatures déposées: un des points de la grille d'analyse qualité des projets porte sur le respect des principes horizontaux. Enfin, dans l'accompagnement des porteurs de projet vers la formalisation d'une candidature complète, les gestionnaires du programme sensibiliseront les bénéficiaires potentiels au respect de ces principes.

**9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Calculated amount of support to be used for climate change objectives based on the cumulative financial data by category of intervention in Table 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)</b>	<b>Proportion of total allocation to the operational programme (%)</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

--



**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

INTERREG Caraïbes étant un programme partenarial, l'Autorité de gestion du programme veille à une parfaite association des partenaires dans toutes les étapes de la vie du programme.

Un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires a élaboré le Programme Opérationnel: la stratégie de coopération a été définie de manière conjointe et répond à des enjeux et problématiques partagés par l'ensemble des partenaires.

De même, les partenaires sont étroitement associés à la mise en œuvre et le suivi du programme. Ils sont représentés au sein des différents comités du programme. Au niveau politique, le comité de suivi donne l'orientation stratégique de la programmation en approuvant les documents et procédures clés, tandis que le comité de sélection sélectionne les projets qui seront programmés. Au niveau technique, le comité technique et le comité technique FED-FEDER rendent un avis technique sur les dossier sollicitant un co-financement.

Au cours de l'année 2016, les partenaires du programme se sont réunis deux fois. Le premier comité de suivi INTERREG Caraïbes s'est tenu en avril 2016 et a permis de poser les premiers jalons de la programmation 2014-2020: validation de documents essentiels pour le fonctionnement du programme (formulaire de candidature, grille d'analyse des projets, stratégie de communication, règlements intérieurs des comités), validation de la procédure de soumission par Appel à Manifestation d'Intérêt. Cette nouvelle procédure concrétise la volonté des acteurs du programme d'effectuer un saut qualitatif sur la programmation 2014-2020 en ne retenant que les idées de projet pertinentes et aux effets structurants pour les territoires. Elle donne également un rôle plus important aux partenaires: en définissant le cahier des charges de l'AMI et en sélectionnant les pré-projets qui leur paraissent pertinent, ils assurent un véritable pilotage stratégique de la programmation.

Les partenaires se sont ensuite réunis à Sainte-Lucie en décembre 2016 à l'occasion du lancement du programme, du deuxième comité de suivi et du premier comité de sélection. Organiser cet événement en territoire extra-communautaire témoigne de la volonté de l'autorité de gestion de renforcer l'appropriation du programme par tous les partenaires, en particulier les territoires extra-communautaires. Des documents de procédures nécessaires au fonctionnement du programmes (comme le plan d'évaluation) y ont été validés. La procédure de soumission au programme a été amendée : en parallèle de l'AMI coexistera une procédure de dépôt de candidatures complètes au fil de l'eau.

Enfin, les partenaires ne sont pas seulement associés au fonctionnement du programme

qu'à l'occasion des comités.

Pour garantir une bonne appropriation du programme sur l'ensemble des territoires partenaires, un réseau de Points de Contact Régionaux (PCR) a été créé. Les PCR sont des relais du Secrétariat Conjoint; ils assurent la communication et l'animation du programme sur les territoires où ils sont localisés.

Un groupe de travail technique a été institué. Il réunit les PCR ainsi que le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de Gestion autour du fonctionnement du programme (évaluations et leurs résultats, communication et organisation de manifestations, mise à jour des documents, organisation de réunions d'accompagnement à destination des porteurs de projet, définition du cahier des charges des AMI etc.) Le groupe de travail du programme s'est réuni pour la première fois le 11 octobre 2016.

## **10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013**

### **10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

Compte tenu du retard de mise en œuvre du programme, aucune donnée n'a pu être recueillie pour renseigner les indicateurs. Les premiers projets seront approuvés en 2017 et permettront la production de rapports d'avancement de ces indicateurs.

La première partie de l'année 2016 a été consacré au travail de l'ensemble de l'autorité de gestion pour l'élaboration des procédures de gestion du programme. Sur la base de ces procédures, et des exigences règlementaires, l'autorité de gestion et le secrétariat conjoint ont élaboré conjointement un plan d'évaluation qui a été présenté et adopté par le comité de suivi de décembre 2016.

Le plan d'évaluation prévoit la conduite de 6 évaluations sur la période de programmation. Ces évaluations seront de véritables outils de conduite du programme qui permettront :

- d'améliorer le pilotage et la gestion du programme, à travers la réalisation d'évaluations de mise en œuvre et la mise en place d'un dispositif de suivi des indicateurs,
- d'évaluer les effets et les résultats des projets soutenus et du programme sur l'espace de coopération, grâce à la réalisation d'évaluations,
- de préparer la prochaine période de programmation en capitalisant sur les résultats de ces évaluations, tant au regard des procédures de gestion et de mise en œuvre que des opérations de coopération soutenues

L'analyse de la performance sera envisagée tout au long de la programmation, sous 4 angles :

1. Le suivi du système des indicateurs des programmes, avec le suivi et le rendu compte régulier de leur avancement (tableaux de suivi des indicateurs financiers, avancement des réalisations et avancement des résultats), notamment auprès du Comité de suivi ;
2. L'analyse du cadre de performance : l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de performance conditionnera le déblocage de la réserve de performance ou une éventuelle suspension des paiements en 2019, voire des corrections financières en 2025 ;
3. Le suivi permanent de l'activité des programmes, grâce aux tableaux de bord de suivi ;
4. L'analyse de la performance des programmes, à travers les évaluations d'impact

permettant d'identifier si les changements attendus sont au rendez-vous. Cette approche sous-tend une attention constante et multiple de la performance à tous les stades du cycle de la programmation : de sa stratégie à sa mise en œuvre, du suivi à l'évaluation ainsi qu'au travers du dialogue avec les partenaires

La gouvernance du plan d'évaluation accorde une place centrale au Comité de suivi qui donne le mandat évaluatif et conformément aux exigences réglementaires assure le suivi des suites données aux préconisations. Le partenariat y occupe également une place importante compte tenu de sa participation au processus d'évaluation garantie par la mise en place d'un Groupe de coordination de l'évaluation. Composé des Points de contact communautaire, du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de gestion, il assure le suivi des activités relatives à l'évaluation et de leurs résultats, et formule des propositions de modifications à apporter à la gestion du programme.

Ce choix de gouvernance a été guidé à la fois par une volonté de transparence de l'autorité de gestion mais également par la volonté de diffuser la culture de l'évaluation auprès des membres du comité. Cette gouvernance permet également une cohérence avec les autres programmes. Les partenaires réunis dans le cadre du groupe de coordination de l'évaluation pourront ainsi faire le lien avec les travaux menés dans le cadre du PO Saint-Martin-Sint Maarten et du PO Amazonie.

Le programme défini dans le plan d'évaluation n'a pas pu être respecté compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre, l'année 2017 marquera le début effectif des travaux. Considérant l'absence de programmation (seuls des pré-projets ont été retenus) et de réalisations du Programme Opérationnel, le calendrier défini dans le plan d'évaluation sera adapté, en 2017, à la réalité de la vie et de la mise en œuvre du Programme

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

### Historique.

La stratégie de communication du programme a été validée dans sa première version par les partenaires réunis au comité de suivi d'avril 2016. Elle a ensuite été modifiée afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des partenaires du programme et aux exigences européennes. La première version a donc été présentée en avril 2016 conformément aux exigences réglementaires, soit cinq mois après l'adoption du PO, puis sa deuxième version a été étudiée en décembre 2016 à l'occasion du second comité de suivi.

A l'issue du comité de suivi de décembre 2016, les partenaires ont demandé une nouvelle modification de la stratégie afin de mieux la cibler pour les partenaires extracommunautaires, et d'intégrer des actions de communication sur l'enveloppe de FED gérée dans le cadre du programme INTERREG Caraïbes afin de renforcer son appropriation. La stratégie de communication devra donc davantage prendre en compte cette nouvelle composante, afin que les bénéficiaires potentiels puissent s'approprier ce dispositif inédit et que les projets qui en résultent soient mis en valeur.

### Objectifs.

Les objectifs prioritaires de la stratégie de communication portent sur la facilitation de l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens et l'accroissement de la notoriété de l'Union européenne.

Les modalités de mise en œuvre visent à :

1. Renforcer l'animation et l'accompagnement des porteurs de projet: Il s'agit d'apporter un message clair, ciblé aux porteurs de projet afin que ce qu'ils construisent répondent aux principaux enjeux de l'espace de coopération.
2. Axer le message sur la capitalisation des projets: la communication est basée sur une capitalisation des projets dits exemplaires, ceux qui peuvent constituer la vitrine du programme et donc accroître sa visibilité.
3. Mettre en place un plan d'information spécifique: Il est question de coordonner la communication entre les porteurs de projets, les bénéficiaires, les partenaires afin de garantir l'efficacité de la stratégie.
4. Adopter une nouvelle charte graphique: Le programme Interreg Caraïbes dispose d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité visuelle dans un objectif d'harmonisation des chartes graphiques des programmes de Coopération Territoriale Européenne.
5. Renforcer la présence du programme au sein de réseaux de communication : le programme Interreg Caraïbes est dans une phase de renforcement de sa présence au sein des réseaux de communication comme INTERACT et INFORM NETWORK notamment.

La stratégie de communication a été déclinée en actions de communication au nombre de 10. Seules les actions de communication mises en œuvre pendant l'année 2016 font l'objet d'une analyse quantitative et qualitative.

## Evaluation de la stratégie de communication :

La stratégie de communication poursuit deux objectifs prioritaires sur l'ensemble de la période :

- Faciliter l'accès des bénéficiaires aux crédits
- Valoriser les résultats des projets en soulignant la contribution de l'Union Européenne

Ces objectifs sont décomposés en plusieurs objectifs de communication (OC) qui forment avec les indicateurs une grille de lecture de l'action réalisée.

- OC 1 : Consolider la coopération en soulignant les bénéfices de la coopération

Le premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) marque le lancement de la nouvelle phase de financement des projets. Dans un objectif d'inclusion approfondie dans l'espace Caraïbe, la communication sur les procédures de dépôt de projet s'est effectuée en dehors des frontières des RUP afin d'inclure les partenaires extra-communautaires à ce projet européen (cf annexe).

- OC 2 : Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens

Avant de lancer l'appel à manifestation d'intérêt, deux séminaires d'information thématique ont été mis en place. L'organisation de ces séminaires poursuit l'objectif d'amélioration de la compréhension des procédures concernant le montage des projets. Le premier séminaire a rencontré un certain succès avec la participation de 80 personnes, réunissant porteurs de projets potentiels, chefs de file apportant leur expérience et partenaires du programme de Guadeloupe et de Saint-Martin. Le second séminaire a été organisé en Martinique avec la participation de 60 personnes. La possibilité de télécharger le formulaire sur le site internet a permis une distribution large et instantanée.

- OC 3 : Accroître la visibilité du programme et de l'Union Européenne dans l'espace de coopération

Dans l'objectif d'accroître la visibilité du programme, la réflexion sur l'identité visuelle du programme s'est poursuivie jusqu'au dernier trimestre de l'année 2016. La nouvelle identité visuelle du programme a été proposée aux membres du comité de suivi en décembre 2016. Elle a pour objectif de mieux représenter à la fois l'espace de coopération mais aussi l'Union Européenne dans cet espace. Des modifications sont à y apporter, et une nouvelle version de ce visuel sera présentée aux partenaires en 2017, pour une déclinaison prochaine de la charte graphique dans son intégralité.

Par ailleurs, l'évènement de lancement officiel du programme 2014-2020 a eu lieu en décembre 2016, à Sainte-Lucie. La couverture médiatique de cet évènement de la part des médias venant des RUP mais aussi de la part des médias venant des territoires extra-communautaires a été la manifestation d'un intérêt croissant pour le programme (cf annexe).

- OC 4 : Soutenir les bénéficiaires dans leurs activités de communication

Sur l'année 2016, il n'y a pas eu de projets agréés.

- OC 5 : Assurer une information fluide des parties prenantes du programme pour un fonctionnement efficace d'INTERREG Caraïbes

Au troisième trimestre de l'année 2016, des supports d'information à destination des partenaires ont été réalisés. 300 brochures ont été imprimées : ces ressources synthétiques présentent les moyens et les fins du programme Interreg Caraïbes, les thématiques de coopération et les partenaires du programme. En sus de cette brochure, un projet de site internet a été mis à disposition pendant la procédure de l'AMI. Y étaient disponibles le formulaire de candidature et un rappel des principales informations portant sur la procédure de soumission des dossiers. Le 15 septembre 2016, la campagne de communication a démarré avec une présence renforcée sur toutes les plateformes d'information.

- OC 6 : Accroître la visibilité du programme auprès de l'Union Européenne

Un projet d'Interreg Caraïbes a été retenu pour participer à l'édition 2016 du concours européen RegioStars. Il s'agissait du projet CARIBCOMX porté par la SAS – DAUPHIN TELECOM. Un tel projet répondait aux exigences de « croissance intelligente » dans un secteur où aucune expérience de coopération n'existait. La reconnaissance du jury résultant de cette participation est un indicateur du potentiel innovant que présente cette zone de coopération.(Cf. annexe)

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]**

**11.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--



## **11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

L'année 2016 est la première année de mise en oeuvre du programme. Une attention particulière a donc été portée au renforcement des capacités des autorités et des bénéficiaires potentiels du programme pour gérer et utiliser les fonds.

### Les autorités.

L'année 2016 a avant tout été consacrée à l'élaboration et à la mise en oeuvre des procédures et outils de gestion du programme. Conformément aux exigences réglementaires, les autorités du programme ont défini les procédures de gestion et de contrôle du programme (DSGC). La première version de ce DSGC a été envoyée à l'autorité d'audit nationale fin août 2016.

Un recrutement, intervenu au 1er juin 2016, a permis de renforcer les moyens humains de l'autorité de gestion. En parallèle, les capacités des agents gérant et mettant en oeuvre le programme ont été renforcées par certaines missions effectuées (communication notamment). Enfin, l'élaboration du DSGC a été l'occasion de réaliser un bilan des besoins humains et des besoins en formation par les autorités du programme (Points de Contact Régionaux compris). Des recrutements ainsi que des formations seront organisés au cours de l'année 2017 pour contribuer au renforcement des capacités des autorités du programme.

### Les bénéficiaires.

Compte tenu du retard pris dans la programmation, une attention particulière a été portée au renforcement de l'appropriation du programme par ses bénéficiaires potentiels. Ceci a été réalisé en continu tout au long de l'année 2016 par les agents du Secrétariat Conjoint et les PCR. Ils ont reçu et accompagné des porteurs de projet potentiels pour les informer sur le programme et les accompagner dans leurs démarches. Ainsi, plus de 70 bénéficiaires potentiels ont été accompagnés par le SC, tandis que les PCR ont réalisé plus de 50 entretiens avec des porteurs de projets potentiels.

Cela a également été le cas lors de temps forts du programme. Les gestionnaires du programme ont été au contact des porteurs de projet potentiels à l'occasion de manifestations organisées sur les territoires, en particulier le marché régional organisé en Guadeloupe (6 juillet 2016). Le lancement du programme INTERREG Caraïbes a également été l'occasion de promouvoir le programme auprès des bénéficiaires potentiels, acteurs publics, privés ou institutions partenaires à Sainte-Lucie. En parallèle, les PCR ont également contribué à l'information des bénéficiaires par l'organisation de sensibilisation et d'information dédiées au programme (2 ont été organisées à Saint-Martin en 2016).

La procédure de soumission par Appel à Manifestation d'Intérêt contribue également à cet objectif. L'AMI permet à de petits porteurs de projets ou à des structures peu expérimentées de présenter leur idée de projet sur la base d'un formulaire simplifié et d'être ensuite accompagné dans la formalisation d'une candidature complète si cette idée a reçu un avis d'opportunité positif. Cette procédure de soumission en deux temps constitue donc un outil de renforcement des capacités des bénéficiaires potentiels à

mobiliser les fonds européens. Le lancement du premier Appel à Manifestation d'Intérêt, du 25 octobre au 18 novembre 2016, a été un moment particulier dans l'accompagnement des bénéficiaires potentiels. 114 pré-projets ont été déposés, et à l'issue du comité de sélection 30 chefs de file seront accompagnés vers le dépôt d'une candidature complète. Des réunions d'information et de formation à destination des porteurs de projet agréés ont prévues en 2017.

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

As stipulated by the Regulation (EU) No 1299/2013, recital 19, article 8(3)(d) on the "Content, adoption and amendment of cooperation programmes" and article 14(4) 2nd subparagraph (c) "Implementation reports", this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Globalement, chacun des axes du P.O. contribue à atteindre les objectifs de l'agenda 2020 de l'Union européenne et de sa stratégie maritime atlantique. Toutefois, certains axes du P.O. participent particulièrement à la réussite de ces objectifs. Par conséquent, nous rappelons ci-après les quatre priorités de la stratégie atlantique et les axes qui en sont les plus proches :

1. "Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation" (couverte par l'axe n°1 (OT3) du P.O.),
2. "Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique"(couverte par les axes n° 2 (OT5) et n° 3 (OT6) du P.O.),
3. "Améliorer l'accessibilité et la connectivité" (couverte par l'axe n° 1, dans le domaine de la compétitivité des entreprises)
4. "Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable" (couverte par les axes n°4 (OT9) et n° 6 (OT10) du P.O.).

Nous revenons maintenant sur les résultats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt. Au total, trente opérations concernant les axes 1, 2, 4, 6 et 8 ont été retenues par le comité de sélection en 2016. En particulier, ont été sélectionnés sept pré-projets sur l'axe 1, huit sur l'axe 2, quatre sur l'axe 4 et cinq sur l'axe 6. Sur l'axe 1, le projet CARIBIX, porté par l'entreprise Dauphin Télécom, qui vise à créer des points d'échange Internet dans la Caraïbe pour les réseaux caribéens, ce qui aurait pour effet, en particulier, d'améliorer le débit et de sécuriser les flux semble bien s'inscrire dans les priorités **1** et **3** de la stratégie atlantique. De même, le projet PAIRE (Partenariat Aérien Inter Régional Express), dont le chef de file est la compagnie aérienne Air Antilles Express, figurant sur l'axe 2, et visant à élaborer un plan d'actions pour faciliter la coopération entre les opérateurs du transport aérien de la zone Caraïbe, pourrait contribuer à l'**amélioration de l'accessibilité et de la connectivité**. Par ailleurs, le projet ODYSSEA BLUE MULTI-DESTINATION qui souhaite favoriser le développement et la structuration d'un itinéraire éco-touristique des voies maritimes, économiques et historiques de l'espace Caraïbes concernerait la priorité **2** de la stratégie atlantique. Enfin, le projet CARIFORTS, porté par le Conseil départemental de la Guadeloupe, relevant de l'axe 6, et consacré à la création d'un réseau des forts et fortification de la Caraïbes dans le but de développer le tourisme multi-destinations, pourrait contribuer à la priorité **4**.

Il ne s'agit ici que de quelques exemples visant à montrer le potentiel des pré-projets sélectionnés.

- EU Strategy for the Baltic Sea Region (EUSBSR)
- EU Strategy for the Danube Region (EUSDR)
- EU Strategy for the Adriatic and Ionian Region (EUSAIR)
- EU Strategy for the Alpine Region (EUSALP)
- Atlantic Sea Basin Strategy (ATLSBS)

## ATLSBS

### Priority(s) and objective(s) that the programme is relevant to:

	Priority	Objective
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions or mechanisms used to better link the programme with the Atlantic SBS**

**A. Are the Sea Basin Strategic coordinators (mainly National Coordinators, Priority Area Coordinators or members, and/or Objective coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?**

Yes  No

**B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the ATLSBS?**

Yes  No

**C. Has the programme invested EU funds in the ATLSBS?**

Yes  No

**D. Obtained results in relation to the ATLSBS (n.a. for 2016)**

--

## 11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Selon la Commission Européenne, l'innovation sociale se définit de la façon suivante : “Développement et mise en oeuvre de nouvelles idées pour répondre à des besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales”.

Dans ce cadre, parmi les projets retenus par le comité de sélection suite au premier Appel à Manifestation d'Intérêt, deux opérations retiennent l'attention : OSAIN et RECAVACA.

- Le projet OSAIN vise à recenser et valoriser les plantes médicinales de la Caraïbe. Il semble relever de l'innovation sociale dans la mesure où il devrait permettre à des populations défavorisées de se soigner à moindre coût. Le projet repose sur le réseau TRAMIL, qui travaille sur la thématique de la mise en valeur des ressources naturelles, le développement durable ainsi que sur la recherche sur les plantes médicinales, et est présent dans de nombreux pays de la Grande Caraïbe. A cet égard, ses membres sont les suivants : à Belize : Numasa wellness resource center, en Colombie : l'Université de Carthagène – Groupe produits naturels, à Cuba : l'Université de la Havane – LCF (Laboratoire Central de Pharmacologie), à Curaçao : Carmabi Foundation, A la Dominique : Roseau Botanical Garden, Au Guatemala : le laboratoire FARMAYA, à Haïti : l'ONG Service œcuménique d'entraide (SOE), en Jamaïque: University of West Indies, en Martinique : l'Université des Antilles – Service commun de la documentation (SCD), au Mexique : le CICY (Centre d'investigation scientifique du Yucatan), à Porto-Rico : l'Université de PR-Cayey, en République Dominicaine : TRAMIL, à Saint-Barthélemy : l'association St Barth essentiel, à Trinidad : University of West Indies, au Vénézuéla : CONAPLAMED (Commission nationale pour l'exploitation de plantes médicinales), en Argentine : Mariana Costagutta de l'Université Nationale de la Matanza et au Brésil : l'Université de Sao Paulo – département de physiologie).
- Le projet RECAVACA (Réseau Caribéen pour la Valorisation du Cacao) présente également un potentiel d'innovation sociale. Il prévoit de permettre aux producteurs guadeloupéens et haïtiens de valoriser leur cacao et ses produits dérivés en vue de leur commercialisation sur un marché de niche haut de gamme tout en s'inscrivant dans une logique de développement solidaire et d'insertion des personnes. L'opération donnerait l'opportunité en particulier de délivrer un label “bio-équitable” aux produits, de dispenser des formations aux planteurs sur les territoires de Guadeloupe et d'Haïti à l'issue desquelles un centre de formation serait créé à Haïti avec des enseignements délivrés reconnus par les autorités haïtiennes.

Par conséquent, le soin à moindre coût de populations défavorisées par des plantes de la pharmacopée caribéenne et la démarche équitable et écologique de production de cacao couplée à un développement économique durable de nature à augmenter les revenus de petits producteurs semblent s'apparenter à des innovations sociales pour la zone de coopération.





### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens - Mise en oeuvre d'INTERREG Caraïbes en 2016	Résumé à l'intention des citoyens	14 juin 2017		Ares(2017)33032 14	Résumé à l'attention des citoyens - mise en oeuvre d'INTERREG Caraïbes en 2016	30 juin 2017	nguefore
Annexe relative aux actions de communication réalisées en 2016	Résumé à l'intention des citoyens	15 juin 2017		Ares(2017)33032 14	Annexe relative aux actions de communication réalisées en 2016	30 juin 2017	nguefore